

Canada sera disposé à apporter une contribution volontaire au deuxième guichet du Fonds, y compris une fraction de sa contribution établie à \$1 million, sous réserve évidemment de l'approbation du Parlement...

Un certain nombre de pays industrialisés ont déjà appliqué des concessions à certains "produits tropicaux" particulièrement importants pour les pays en développement. Dans le cas du Canada, ces concessions portaient en 1977 sur environ \$150 millions de produits tropicaux importés des pays en développement. Outre ces améliorations générales et particulières touchant la commercialisation des exportations des pays en développement, le Tokyo Round permettra d'intégrer au système de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) des dispositions spécifiques visant à mieux répondre aux besoins et contextes du monde en développement...

Les pays en développement se rendent parfaitement compte qu'ils assument, pour l'essentiel, la responsabilité de leur propre développement. Leurs ressources comptent pour plus de 80 p.c. des dépenses faites pour le développement. Les transferts de ressources externes consentis à des conditions de faveur, certes importants pour certains pays, ne sont qu'un supplément marginal pour le plus grand nombre. Les décisions concernant la répartition interne des investissements, les choix à faire entre solutions concurrentes et l'affectation des crédits entre les programmes économiques et sociaux sont l'apanage exclusif des administrations et des gouvernements nationaux et doivent tenir compte des contraintes propres au système économique international. Les choix que nous pouvons faire collectivement pour contribuer au processus de développement et renforcer les efforts des gouvernements nationaux sont limités mais importants si nous voulons appuyer l'évolution de ce système économique...

La sagesse de nos choix dépend en partie du réalisme de notre évaluation des facteurs qui déterminent la marge de manoeuvre des gouvernements. Il est essentiel d'obtenir du public qu'il appuie les politiques intérieures et extérieures qui favorisent le processus de développement. Cette observation est particulièrement vraie dans les pays industriels en période de difficulté économique. Les projets de réorganisation de la production industrielle ou de la structure des échanges peuvent être avalisés plus facilement

si l'on peut faire ressortir clairement leurs avantages pour le producteur et le consommateur. Les décisions qui influent sur les investissements dans les pays en développement ou les ajustements industriels exigent une active collaboration des responsables des secteurs publics et privés.

Promouvoir une croissance rapide

Les objectifs de la politique canadienne sont de promouvoir une croissance économique plus rapide dans les pays où le besoin s'en fait sentir, d'encourager une participation élargie au processus de développement et de contribuer à une évolution ordonnée du système économique par le recours à diverses politiques. Seuls des programmes pratiques et efficaces serviront réellement les intérêts à la fois des pays en développement et des pays industrialisés.

A notre avis, le choix le plus important est de définir les secteurs où les uns et les autres ont des intérêts communs, puis de favoriser les changements qui seront bénéfiques à l'échelle mondiale. Nous continuons de croire qu'un système libéral et dynamique offre le climat le plus prometteur à la croissance économique et au progrès social.

Le Canada croit que cette Conférence influera grandement sur le climat de la coopération internationale dans les années 80, déterminant dans une large mesure si la communauté des nations pourra continuer d'oeuvrer dans l'harmonie, ou si elle éclatera dans la hargne et l'intolérance. Le Canada ne ménagera aucun effort pour que la rencontre soit constructive. Nous envisageons avec une attitude positive la session extraordinaire de l'ONU sur le développement et l'élaboration d'une stratégie internationale du développement, nouvelle et efficace.

L'évolution favorable des relations économiques internationales repose peut-être tout autant sur la façon dont nous décidons d'aborder les problèmes que sur les problèmes eux-mêmes. Nous sommes préoccupés par la rigidité qu'entraîne à certains égards le système des groupes, qui peut masquer les secteurs où la souplesse est possible et inciter à l'affrontement. Pour cette conférence, je propose donc deux nouveaux groupes. Réunissons tous nos problèmes dans le premier groupe. Dans le second, rassemblons tous les membres de la CNUCED, unis dans l'affrontement avec le premier groupe. En outre, soyons réalistes vis-à-vis de la complexité et de l'urgence des problèmes que

nous affrontons. Ils ne pourront être résolus facilement. Les nations et les peuples sont impatients et nous ne pouvons relâcher notre effort, mais celui-ci doit être marqué par la détermination et la continuité. Le Canada croit que le progrès économique est le plus souvent réalisé par un cheminement fait d'adaptations et d'accommodements. Notre travail sera plus efficace s'il favorise un changement graduel et évolutif.

Engagement du Canada

Le Canada s'est engagé à oeuvrer pour le renforcement et l'amélioration de la capacité de tous les pays à participer efficacement à l'économie internationale. Notre budget de l'aide au développement, qui représente plus d'\$1 milliard par année, est consacré principalement aux nations plus défavorisées et l'aide accordée aux pays les moins développés est faite uniquement de subventions. Nous nous employons actuellement à améliorer la qualité et l'efficacité de notre programme et à maintenir son taux élevé de libéralité.

En matière de commerce, nous continuerons, au sein du GATT et d'autres instances, à résister au protectionnisme, à favoriser l'instauration d'un traitement différencié adapté aux besoins commerciaux de certains groupes de pays, et à participer à l'élaboration d'un code de mesures de sauvegarde qui clarifiera leur application et réduira ainsi l'incertitude à cet égard tout en tenant compte des intérêts des pays en développement. Nous étudions actuellement les moyens d'améliorer notre régime de préférences tarifaires pour les pays en développement.

Nous nous sommes efforcés de multiplier et de perfectionner les techniques de coopération économique bilatérale avec les pays en développement. Le Canada a récemment signé un accord de coopération commerciale et économique avec les membres du CARICOM, la Communauté des Caraïbes. L'agrément que vient de recevoir la création au Canada d'un Bureau de promotion des échanges, chargé d'aider tous les pays moins développés à trouver des débouchés canadiens pour leurs produits, constitue un autre exemple de nos efforts dans ce domaine.

Dans les semaines qui viennent, nous ferons connaître nos positions sur les divers points de l'ordre du jour. Nous souhaitons tout particulièrement appuyer les efforts visant à rendre la CNUCED plus apte à remplir son mandat au chapitre du commerce et du développement...